



ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr

Téléchargé le 13 / 02 / 2026 à 01:20

Date de publication : mardi 31 décembre 2024 à 02:21

Type : Constitution SASU

Localisation : 38 - Isère

Support de parution : LyonCapitale.fr

AVIS DE CONSTITUTION

TEMPRO

Société de participations nancières de profession libérale de chirurgiensdentistes sous forme de société par actions simplifiée au capital de 1 000 €

Siège social : Vienne (38200), 2 place Pierre Sémard, Immeuble le Cristal

Avis est donné de la constitution suivant acte SSP en date du 26.12.2024, pour une durée de 99 années d'une SPFPLSASU qui sera immatriculée au RCS de Vienne,

dénommée « TEMPRO »,

siège social : Vienne (38200), 2 Place Pierre Sémard, Immeuble Le Cristal,

objet : L'acquisition, la détention, la gestion et la cession de parts ou actions de sociétés d'exercice libéral, visées à l'article 40 de l'ordonnance n°2023-77 du 8 février 2023, ayant pour objet l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste, ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet exclusif la profession de chirurgien-dentiste.

Le capital de 1 000 € est composé uniquement d'apports en numéraire.

La présidence de la société est assurée par : Alix DAUBIÉ, née le 12 août 1996 à Fréjus (83) demeurant à Lyon (69009), 2 rue de la Conciergerie,

Toute transmission hors transmission libre est soumise à la procédure d'agrément dénié par les statuts.

Pour avis.

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :

<https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/a64396c2-e2fa-4968-956b-5ab601883145-form-instance>

S.A.S. au capital de 1 000 000 € - 489 069 856 RCS Nanterre
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer – 92925 La Défense Cedex